

Onzième réunion des Parties contractantes (COP) au
Protocole Relatif aux zones et à la vie sauvage
spécialement protégées dans la région des Caraïbes

Réunion en mode virtuelle, le 27 juillet 2021

ORDRE DU JOUR ANNOTÉ PROVISOIRE

1. La Conférence des plénipotentiaires sur les Zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la grande région Caraïbes s'est tenue à Kingston du 15 au 18 janvier 1990 et a adopté le Protocole SPAW comme instrument de la Convention de Carthagène, qui est entré en vigueur le 18 juin 2000. L'article 23 du protocole SPAW prévoit la convocation et le fonctionnement des réunions des Parties et demande que ces réunions ordinaires se tiennent en même temps que les réunions ordinaires des Parties à la convention de Carthagène. Fort de ce qui précède, la présente réunion est convoquée par le Secrétariat à la Convention de Carthagène du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en mode virtuel, et se tiendra le 27 juillet 2021 en prélude à la Dix-neuvième Réunion intergouvernementale (IGM). Elle porte sur le Plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et la Seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin des Caraïbes, réunion qui se tiendra en mode virtuel du 21 au 23 juillet 2021.
2. Les principaux objectifs de la Onzième Réunion des Parties contractantes (COP11) au Protocole SPAW se déclinent comme suit :
 - **Examiner** et **adopter** les recommandations issues de la Neuvième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC9) du Protocole relatif aux Zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région Caraïbes, réunion en mode virtuel ;
 - **Examiner** et **approuver** le Plan de travail et le Budget 2021-2022 du sous-programme SPAW en vue de son approbation ultérieure par la Dix-neuvième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et la Quinzième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la grande région Caraïbes ;
 - **Examiner** et **approuver** les rapports sur les zones protégées tels que présentés par les Parties pour inscription au Protocole SPAW ;
 - **Examiner** et **adopter** les recommandations du SPAW STAC9 concernant les espèces proposées pour inscription au Protocole SPAW ;
3. Les dix-sept Parties contractantes au Protocole SPAW sont invitées à désigner leurs représentants respectifs en vue de prendre part à la Réunion. Des représentants de Gouvernements Non-Parties contractantes et

Par souci d'économie et par respect pour l'environnement, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires de documents de travail et d'information et de s'abstenir d'en demander des copies supplémentaires.

d'organisations internationales, régionales, intergouvernementales et non gouvernementales ont également été invités à prendre part à la Réunion en qualité d'observateurs. La liste provisoire des participants sera présentée dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.44/INF.2.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA REUNION

4. Le Secrétariat présidera l'ouverture de la réunion le mardi 27 juillet 2021 à 8h 00 sur une plateforme virtuelle.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA REUNION

2.1 Règlement intérieur.

5. Le Règlement intérieur des réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région Caraïbes (Convention de cARTAGENA) (UNEP, 2012) s'appliquera, mutatis mutandis, à la conduite de la Réunion.

2.2 Élection des membres du bureau

6. Les participants présents seront invités à élire parmi les représentants des Parties contractantes au Protocole SPAW les membres suivants du bureau de la réunion : le/la président•e, le/la vice-président•e et le rapporteur, aux fins de la conduite de la réunion.

2.3 Organisation du travail

7. L'anglais, le français et l'espagnol seront utilisées comme langues de travail de la Réunion. L'interprétation simultanée des travaux de la réunion sera disponible dans ces langues et les documents de travail seront disponibles dans toutes les langues de travail. La Liste provisoire des documents de la Réunion figure dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.44/INF.1.
8. Le Secrétariat propose que la Réunion se tienne en plénière, avec des groupes de travail le cas échéant, lesquels pourront être créés par le Président. L'interprétation simultanée ne sera pas disponible pour les Groupes de travail. Il sera rappelé aux participants que, compte tenu de la durée de la réunion, il ne serait peut-être pas possible de mener des travaux de groupes. Les participants sont donc censés être préparés, après avoir examiné tous les documents de travail selon qu'il convient, à apporter des contributions concrètes en plénière le moment venu.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. L'assemblée sera invitée à adopter l'ordre du jour provisoire, établi par le Secrétariat sur la base des contributions reçues des Parties contractantes au cours des préparatifs de la Réunion, des recommandations et décisions pertinentes des précédentes Réunions du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) et de la Conférence des Parties au Protocole SPAW, ainsi que des nouvelles problématiques en lien avec la biodiversité de la grande région Caraïbes. L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat figure dans le document UNEP(DEPI)/CAR IG.44/1.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL DE SPAW ET DU BUDGET POUR L'EXERCICE BISANNUEL 2019-2020, Y COMPRIS LES ACTIVITES DU CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DE SPAW (CAR-SPAW) EN GUADELOUPE

10. Le Secrétariat présentera le « Statut des activités du Sous-Programme SPAW au titre de la période 2019- 2020 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.3), y compris une brève présentation par le CAR-SPAW du « Rapport du Centre d'Activités régionales SPAW (CAR-SPAW) en Guadeloupe relatif aux opérations et le budget du CAR pour l'exercice 2019-2020 » (UNEP (DEPI)/CAR WG.42/INF.4).

11. Au cours de cette communication, le Secrétariat fera brièvement référence aux documents suivants :
 - L'état des habitats marins côtiers dans les Caraïbes (SoMH) (UNEP (DEPI)/CAR WG.42/INF.5) et Plan d'action stratégique régional 2021-2030 pour l'évaluation, la protection et/ou la restauration des principaux habitats marins dans la grande région Caraïbes (RSAP) (UNEP(DEPI)/CAR WG.42./INF.6)
 - Évaluation de l'impact et de l'efficacité du Réseau et Forum des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.7 Addendum 1) et Orientations stratégiques et Plan du CaMPAM (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.8) ; et
 - Mise en place d'un réseau écologique entre les zones marines protégées (AMP) des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.10).
 - Examen de la proposition de la République dominicaine appelant à inscrire le "Parc national de Cotubamana" au titre du Protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.42 /INF.22)
 - Rapport de synthèse sur la mise à jour du plan d'action pour les mammifères marins et la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (MMAP) dans la grande région Caraïbes : une analyse scientifique et technique (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.29 Addendum 1) ;
12. Les participants seront invités à formuler des observations relatives aux activités mises en œuvre au cours de la période 2019-2020 et à émettre des recommandations pertinentes. Les Parties seront également priées de compléter les informations fournies par le Secrétariat et de briefer les participants au sujet de leurs activités dans le cadre de l'appui aux objectifs du SPAW dans leur pays respectif, y compris les activités du plan de travail du SPAW auxquelles elles ont participé ainsi que leur impact.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU SOUS-PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL 2021-2022

13. Le Secrétariat présentera le « Projet de plan de travail et le budget prévisionnel du Sous-Programme SPAW pour la période biennale 2021-2022 » (à consulter dans le document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/5), élaborée sur la base des décisions des précédentes réunions de la COP, afin de répondre aux questions et initiatives pertinentes et émergentes en matière de diversité biologique aux niveaux mondial et régional, et aux fins de poursuivre sa politique d'alliances stratégiques.
14. L'assemblée sera invitée à approuver le projet de Plan de travail et le du Programme SPAW ainsi que son budget prévisionnel tel que révisé par le SPAW STAC9. Les participants seront en outre priés de formuler des observations et d'émettre des recommandations spécifiques, le cas échéant. Par la suite, le Plan de travail et le budget seront présentés à la Dix-neuvième Réunion intergouvernementale (IGM) sur le Plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et à la Seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la grande région Caraïbes, dans le cadre du plan de travail et du budget du Programme pour l'Environnement des Caraïbes au titre de l'exercice biennal 2021-2022, pour adoption définitive.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE LA NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (STAC9) DU PROTOCOLE SPAW

15. Le Secrétariat présentera les Recommandations du SPAW STAC9 pour examen et approbation (réunions virtuelles tenues du 17 au 19 mars et du 14 au 15 avril 2021) (à consulter dans les documents UNEP(DEPI)/CAR WG.42/9 et /8). À l'intention des participants, le Secrétariat fera un rappel des documents pertinents de la réunion, en appui aux Recommandations du STAC9 :
 - Examen de la proposition de la République dominicaine appelant à inscrire le « Parc national de Cotubamana » au titre du Protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.4 et UNEP(DEPI)/CAR IG.42/INF.22 et proposition du « Parc national de Cotubamana » par la République dominicaine pour inscription au Protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.22 Add.1) concernant la **recommandation V (2) du STAC9**

- Le rapport du Groupe de travail sur l'inscription des espèces aux Annexes du Protocole SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.34 **STAC9 Recommandation XI (1)** ;
- L'état des habitats marins côtiers dans les Caraïbes (SoMH) (UNEP (DEPI)/CAR WG.42/INF.5) et Plan d'action stratégique régional 2021-2030 pour l'évaluation, la protection et/ou la restauration des principaux habitats marins dans la grande région Caraïbes (RSAP) (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.8) Recommandation IX (1) du STAC9 ;
- Évaluation de l'impact et de l'efficacité du Réseau et forum des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM) (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.7 Addendum 1) et Orientations stratégiques et Plan du CaMPAM (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.8) Recommandation V (6) du STAC9 ;
- Mise en place d'un réseau écologique entre les zones marines protégées (AMP) des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.10) Recommandation V (8) du STAC9.
- Livre blanc sur les Sargasses, édition de 2021 : transformer la crise en opportunité (UNEP(DEPI)/CAR WG.CFS 2015/42/INF.35) Recommandation VII (2 et 3) du STAC9.
- Rapport de synthèse sur la mise à jour du plan d'action pour les mammifères marins et la mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (MMAP) dans la grande région Caraïbes : une analyse scientifique et technique (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.29 Addendum 1) STAC9, Recommandation XI (7).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

16. Les participants seront invités à soulever toute autre question non couverte par les points précédents de l'ordre du jour ; ces questions devront toutefois relever du cadre de la réunion.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION

17. Le Rapporteur de la Réunion présentera les projets de décisions de la Réunion (UNEP(DEPI)/CAR IG.44/3). L'assemblée sera invitée à adopter des décisions, avec la possibilité d'y apporter des amendements et des corrections le cas échéant. Les décisions seront communiquées pour adoption à la Dix-neuvième Réunion intergouvernementale (IGM19) sur le Plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et à la Seizième Réunion virtuelle des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la grande région Caraïbes.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION

18. La clôture de la réunion est prévue pour le mardi 27 juillet 2021 à 14 heures et sera conduite par le Président de séance et le Secrétariat.